

Courrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 373

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaire Geerk: c'est pas moi!

A la suite de la publication d'un « carnet » de Jeanlouis Cornuz consacré à l'« affaire Geerk », ce poète allemand établi à Bâle, auteur d'un écrit intitulé « L'Épître pastorale », M. Albin Breitenmoser, aujourd'hui ancien conseiller national (PDC), nous fait parvenir ces lignes (traduction de la rédaction):

Dans votre édition du 15 juillet, vous publiez un article de Jeanlouis Cornuz intitulé « Geerk comme Katharina Blum ». Ce texte contient un certain nombre d'inexactitudes qui m'obligent à exiger de votre part une rectification, dont la teneur est la suivante :

1. Ces poèmes de mauvais goût (même la « National Zeitung » est de cet avis) mettaient en cause les relations de notre population avec les étrangers et avec l'Université de Bâle. Dans ce sens, j'avais à l'époque demandé au Ministère public si ces poèmes n'étaient pas en infraction avec le Code pénal : de façon flagrante en effet, ils étaient l'expression d'un mépris pour les con-

victions religieuses d'autrui. Ma question n'équivalait pas à une plainte pénale. C'est le Ministère public qui a ensuite déposé plainte pénale contre Geerk sur la base de preuves provenant de son propre dossier. C'est pour cette raison que je n'ai pas participé au procès, ni en tant que plaignant, ni en tant que témoin.

2. Je n'ai, à aucun moment et dans aucun journal, fait paraître la moindre ligne sur ma question. La presse, tant nationale qu'étrangère, a dû être renseigné exclusivement par F. G. lui-même ; ensuite de quoi j'ai moi-même reçu deux téléphones anonymes et, en provenance d'Allemagne et d'Autriche, trois lettres anonymes contenant des menaces. Sur cette base vous pourrez apprécier de quel côté se trouve l'honneur de « Katharina Blum ».

3. Je n'ai, à aucun moment, attaché de l'importance à une punition du jeune poète Geerk ; m'importe uniquement le maintien de la tolérance et de la liberté de croyance dans notre pays, et cela doit aussi valoir pour les étudiants étrangers.

Je vous saurais gré de bien vouloir publier ma prise de position aussi rapidement que possible et de m'en faire parvenir trois exemplaires.

Une presse minoritaire

C'est un spécialiste (Ernst Bollinger dans « La Presse suisse - Structure et diversité », éd. Herbert Lang, Berne, 1976) qui le dit :

« Face à une presse quotidienne de gauche qui sort 70 000 exemplaires par jour, et même en y ajoutant deux ou trois quotidiens dont les sympathies rejoignent parfois les idées de gauche « National Zeitung », « Tages Anzeiger », la statistique est sans équivoque : la presse quotidienne est sa majorité une presse de droite ou du centre-droite en Suisse.

» Les liens, respectivement l'indépendance à l'égard des partis politiques, ne sont d'ailleurs plus un indice suffisant pour situer un journal.

S'il est relativement facile de croire un journal qui se déclare indépendant de tout parti politique, il est beaucoup plus difficile de connaître les relations qu'il entretient avec les milieux économiques, bancaires, professionnels, militaires, par exemple. Le silence et la discrétion de la presse sont absolues à cet égard. Il est vrai que les liens sont plus subtils : ils ne sont pas moins influents ».

Est-ce une raison suffisante pour soutenir DP qui vit sans subvention aucune, sans autres ressources que plus de 3000 abonnements ? Si oui, vous avez certainement des connaissances qui ne sont pas abonnées...

Ressources fiscales: la flagrante inégalité des cantons suisses

L'Administration fédérale des contributions publie régulièrement une statistique sur le rendement de l'impôt pour la défense nationale par habitant et par canton. Cette statistique revêt un intérêt certain puisqu'elle est l'un des éléments utilisés pour la péréquation financière intercantonale et la détermination des subventions fédérales. Elle permet de mesurer la capacité fiscale des cantons à la même aune.

Les résultats de 1971, parus récemment font ressortir que la moyenne de l'impôt pour la défense nationale est de 247 fr. 74 par habitant en Suisse ; 150 fr. 79 représentant l'impôt moyen des personnes physiques par habitant et 96 fr. 95 l'impôt des personnes morales par habitant. Par rapport à la moyenne de l'impôt total, sept cantons ont un rendement supérieur, soit, dans l'ordre décroissant, Zoug (940 fr. 54), Bâle-Ville (565 fr. 50), Genève (481 fr.), Glaris (423 fr. 75), Zurich (333 fr. 67), Bâle-Campagne (257 fr. 91) et Nidwald (255 fr. 72). Vaud occupe la huitième place avec un rendement de 233 fr. 16, Fribourg la onzième (196 fr. 83), Neuchâtel la treizième (183 fr. 59) et Valais la vingtième (133 fr. 61). La composition de ces moyennes est intéressante : quant au rendement de l'impôt des personnes morales, Zoug bat tous les records (780 fr. 62) suivi de Glaris (323 fr. 50) ; Bâle-Ville occupe la troisième place, Genève la quatrième et Fribourg la cinquième. Zurich ne vient qu'en septième position, Vaud en dixième, Neuchâtel en treizième et Valais en quatorzième. L'accueil que font les cantons de Zoug, Glaris, Fribourg aux sociétés financières, de domicile et holdings explique sans autre le rendement fiscal élevé qu'obtient la Confédération sur leur territoire. L'impôt par habitant des personnes physiques donne une image plus normale du développe-